



Recommandation relative au développement économique et à la transition énergétique dans la région frontalière franco-allemande

1. Situation actuelle

La transition énergétique constitue un défi commun aux deux pays qui doit être relevé ensemble dans l'espace transfrontalier par des politiques publiques étroitement coordonnées et des projets concrets au service de la population, des entreprises et des collectivités territoriales, dans le cadre du traité d'Aix-la-Chapelle.

A la demande des deux Etats, du Land de Bade-Wurtemberg et de la Région Grand Est, le groupement de coopération d'enseignement supérieur EUCOR a réalisé une étude de faisabilité consacrée à la reconversion du territoire de Fessenheim. Ce rapport a été présenté le 27 septembre 2022 à Strasbourg. Il comporte un certain nombre de propositions innovantes pour des projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables (réseaux électriques intelligents, recyclage de batteries, construction de capacités d'approvisionnement en hydrogène comme vecteur énergétique, etc.). Ces propositions s'inscrivent dans le contexte de l'utilisation de l'énergie hydraulique depuis les années 1960 dans le cadre d'une coopération franco-allemande ainsi que du développement des énergies éolienne et solaire durant les dernières années. A présent, les régions situées dans l'espace du Rhin supérieur et de la Grande Région souhaitent échanger et coopérer davantage sur les énergies telles que l'hydrogène vert, la géothermie, le biogaz ou la conversion d'électricité en gaz (par ex. « power-to-gas »).

Concernant plus particulièrement le développement de l'hydrogène comme vecteur d'énergie, de nombreux projets émergent de part et d'autre de la frontière et contribuent à bâtir une filière européenne globale et compétitive. Le projet mosaHYc notamment, vise à la conversion et la construction de réseaux d'hydrogène d'une longueur de 70km dans la région frontalière de la Sarre, du Luxembourg et de la France. Il contribue ainsi à la mise en place d'un système économique régional et transfrontalier pour l'hydrogène, et bénéficie de subventions publiques (notamment via l'appel à projets « briques technologiques » de l'ADEME du programme France 2030). D'autres projets hydrogène émergent également dans la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, et la Région Grand Est, notamment au titre du PIIEC (Projet Important d'Intérêt Européen Commun).

Les infrastructures sont un facteur clé supplémentaire pour la réussite de cette transition énergétique. La connexion de l'ancienne centrale nucléaire de Fessenheim au réseau énergétique offre des potentialités particulières, de même que le Rhin comme voie de transport. Ainsi, la reconstruction du pont du Rhin (détruit dans les derniers jours de la Seconde Guerre mondiale) pour la liaison ferroviaire entre Fribourg et Colmar aurait une haute valeur symbolique, mais constituerait aussi un atout pour le territoire de Fessenheim, notamment pour son insertion dans le réseau ferroviaire local et rhénan. Pour l'heure, les entreprises d'infrastructures ferroviaires (DB Netz AG et SNCF Réseau) travaillent à une étude élargie (demandée et financée par les Etats et les régions) pour la planification de cette liaison. Des ateliers de territoire sont également organisés pour intégrer des scénarios d'aménagement urbain autour des futurs points d'arrêts de cette ligne. L'achèvement de la phase actuelle est attendu pour le début de l'année 2023 : il conviendra ensuite de décider des prochaines étapes en fonction des

compétences respectives et des modalités de financement. En outre, conformément à la liste des projets prioritaires adoptée lors de la signature du traité Aix-la-Chapelle, les études pour la modernisation globale des voies ferrées devraient intégrer la liaison entre Rastatt et Haguenau, y compris jusqu'à Sarrebruck, également en lien avec la liaison Paris-Francfort, ainsi que l'adaptation et l'aménagement du trajet de Wörth à Strasbourg via Lauterbourg, sans oublier le développement des liaisons ferroviaires entre la Sarre et le Grand-Duché de Luxembourg via la Moselle.

2. Perspectives

Afin de favoriser la reconversion du territoire de Fessenheim après la fermeture et le démantèlement de la centrale nucléaire, il conviendrait d'examiner quelles propositions formulées dans l'étude EUCOR pourraient être mises en œuvre. Un dialogue spécifique pourrait être nécessaire afin d'identifier les projets industriels « pilotes » pertinents, dont la réalisation devrait être coordonnée de manière transfrontalière et accompagnée aux niveaux politique et administratif, en premier chef par les services de l'Etat et la Région Grand Est, pour la partie française, ainsi que par les services du Land de Bade-Wurtemberg et du gouvernement fédéral, dès lors que des perspectives coordonnées de soutien à des projets d'intérêt économique partagé seraient établies.

3. Recommandations

Le Comité de coopération transfrontalière (CCT) recommande :

- Aux deux Etats de veiller – dans un cadre de gouvernance partenariale – à faciliter l'émergence de projets industriels autour de Fessenheim, issus de l'étude de faisabilité d'EUCOR, en privilégiant les énergies renouvelables et les secteurs économiques prioritaires pour la souveraineté européenne, ainsi que la création d'emplois nouveaux dans le cadre de la reconversion industrielle du bassin de vie.
- Aux deux Etats, d'accompagner le développement de la capacité stratégique de production d'énergies renouvelables dans l'ensemble de la zone frontalière franco-allemande et de sécuriser la capacité d'approvisionnement en énergie renouvelable des territoires frontaliers, afin de répondre aux besoins de ses habitants et de l'industrie, notamment en faisant converger les cadres réglementaires et techniques pour le déploiement de réseaux et d'infrastructures transfrontalières.
- Aux gouvernements d'inclure les territoires intermédiaires pertinents (comme le Sud-Palatinat et le Nord-Est du Grand Est) dans les réflexions relatives à la planification des voies d'approvisionnement lors du développement des hubs énergétiques de gaz liquéfié et d'hydrogène.
- Aux autorités publiques compétentes, avec l'appui, en tant que de besoin, des Agences régionales d'innovation et des Banques de développement, d'accompagner – en application des objectifs d'innovation communs - les entreprises souhaitant investir sur le territoire de Fessenheim, en vue notamment de l'instruction des autorisations nécessaires et des mesures de soutien financier.
- Aux membres du Bureau exécutif franco-allemand de s'informer mutuellement des projets industriels émergents sur le périmètre élargi du projet de territoire pour Fessenheim, dès lors qu'ils nécessiteraient une coordination à l'échelle transfrontalière.

- Au Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) de s'accorder sur une perspective commune de financement permettant la reconstruction de la liaison ferroviaire Colmar-Fribourg, dès lors que les conclusions de l'étude de faisabilité pour cette infrastructure seraient favorables. Il en va de même pour les autres liaisons ferroviaires entre la France et l'Allemagne inscrites au Traité d'Aix-la-Chapelle, à l'instar de la liaison directe entre Strasbourg et l'aéroport de Francfort, la liaison Strasbourg-Palatinat et la liaison entre Sarrebruck et Paris.